



L'Indicateur en bref...

Communiqué 2018-04-04-1

Le 4 avril 2018

TOLÉRANCE ZÉRO !

Bonjour à tous,

Un incident est survenu au salon de poker le dimanche 18 mars dernier. Un client a eu des propos menaçants envers les croupiers. La réaction de la direction a été d'interdire à ce client de fréquenter le casino pour 5 jours!!!

Nous avons rencontré la direction vendredi le 30 mars, pour leur faire part de notre inquiétude face à la légèreté de cette sanction. Suite à cette rencontre on nous a informé que l'incident était transféré au service de police et que le client en question était interdit d'accès au casino, jusqu'à la fin de l'enquête.

Nous demandons donc à l'employeur de respecter la politique de tolérance zéro qu'il s'était engagé à appliquer lors de discussions antérieures.

Depuis un certain temps, un relâchement se fait sentir de la part des gestionnaires, qui hésitent à mettre cette politique en pratique.

Nous, les employés du casino, avons tous droit à des conditions de travail justes et raisonnables qui respectent la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique et psychologique de tous et chacun.

Rappelons que l'employeur est tenu d'une obligation de sécurité et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses travailleurs. Cette obligation exige des résultats concrets.

NOUS SUIVONS LE DOSSIER DE PRÈS

Je vous rappelle que vous n'avez pas à subir aucun genre d'agressivité, n'hésitez pas à nous faire part de tout incident par voie de rapport d'événement, par téléphone au : 514-523-1222 ou par courriel au : info@sccm3939.com

La tolérance zéro, c'est sérieux!

Denis Gaby
Président SCCM 3939